

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Mairie DE
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.36.14
E-mail :mairie.pouldreuzic@wanadoo.fr

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 août 2011

L'an deux mil onze, le 2 août à 19h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane – M.TANVEZ Alain - M. Ivan SAILLARD - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne – M. Eric BOURDON - M. LE COZ Jean Jacques-

Absents excusés :

Madame Monique KERVEILLANT

Monsieur Jean-Yves LE GOFF qui donne procuration à Monsieur Alain TANVEZ

Monsieur Patrick ROBINET qui donne procuration à Madame Marie Thérèse GOURALOUEN

Monsieur Cyrille GUICHAOUA (présent à la 2^{ème} délibération)

Monsieur Eddy WAWRZYNIAK

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Eric BOURDON a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 26 juillet 2011

Les comptes-rendus des séances du 17 et du 23 juin sont adoptés à l'unanimité.

Objet : délibération n°00071/2011 AGAMAC – compte de résultat

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que les conseillers municipaux, membres de l'AGAMAC, au nombre de 6 ne peuvent pas prendre part au débat.

Le quorum nécessaire pour délibérer n'étant pas atteint, le conseil municipal sera à nouveau convoqué, conformément à l'article L2121-17, à trois jours au moins d'intervalle, et délibérera sur ce sujet, valablement, sans condition de quorum.

Objet : délibération n°00072/2011 choix des prestataires pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire

Monsieur Cyrille GUICHAOUA est présent.

Madame le Maire rappelle que la municipalisation du service « restauration solaire » est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2011 et que la convention qui liait la commune à AGORA a pris fin le 1^{er} juillet 2011.

En date du 6 juillet 2011, une consultation a donc été lancée, selon la procédure adaptée, pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire.

Monsieur Michel PEUZIAT prend la parole et précise les modalités de ce marché à procédure adaptée :

La date limite des offres était le 26/07/2011 à 12.00

5 lots avaient été définis :

- Lot 1 : épicerie
- Lot 2 : surgelés
- Lot 3 : lait-beurre-œufs-fromage
- Lot 4 : boucherie
- Lot 5 : fruits et légumes

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Valeur technique de la prestation : 40%
- Montant de l'offre : 60%

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 26 juillet 2011 dans l'après-midi. L'analyse des dossiers et des prix a été réalisée, selon les critères d'attribution, il est donc proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT N°	
1	TRANSGOURMET
2	POMONA
3	SOVEFRAIS
4	POMONA
5	ELBÉFRUITS

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer les lots aux entreprises précitées et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché de fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire

Madame le Maire aborde le problème des impayés et manifeste son mécontentement et son inquiétude devant l'attitude de certains parents qui font la sourde oreille devant les demandes de paiement de cantine, centre de loisirs et garderie périscolaire. Certains n'ont rien payé depuis le début de l'année 2011.

Madame le Maire rappelle que si l'école est obligatoire, le service de restauration scolaire est quant à lui facultatif. Elle propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur les interventions possibles pour que les personnes qui sont redevables de ces sommes payent ce qui est dû à la commune afin de ne pas mettre en péril la santé financière de celle-ci.

AFFAIRES DIVERSES

- 1) Monsieur Jean Luc CALVEZ fait le point sur le raccordement du réseau assainissement de Pouldreuzic à la station d'épuration de PLOZÉVET.

Les travaux devraient commencer fin août 2011 à PLOZÉVET, dès le 15 septembre 2011 sur la départementale RD40 qui relie PLOZÉVET et POULDREUZIC jusqu'au 1^{er} décembre 2011.

Les entreprises qui interviendront sont : la SPAC, la SAUR et la SAFEGE.

Des fourreaux seront également installés pour permettre le passage de la fibre optique qui desservira plus tard l'école, le collège, la CCHPB, la salle polyvalente, la mairie, le centre médical.....

- 2) Monsieur Jean Jacques LE COZ demande quand la SPAC reviendra au port de Penhors ? et qu'en est-il du Centre Médical ?

Sur ce 2^{ème} point, Madame le Maire précise qu'une nouvelle rencontre aura lieu avec les professionnels de santé en septembre 2011.

- 3) Le bulletin municipal sera distribué à partir du 8 août 2011
- 4) La mise en ligne du site internet est retardée suite à un décret concernant les noms de domaine qui n'est toujours pas publié.

La séance est levée à 20h15.

Relevé des délibérations du conseil municipal du 2 août 2011

Délibération n°00071/2011 – AGAMAC : compte de résultat

Délibération n°00072/2011 – Choix des prestataires pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire